

Projet de formation et de recherche du CNFS Phase IV

APPEL DE PROPOSITION DE RECHERCHE 2017-2018

L'Université Laurentienne est un de onze établissements de formation postsecondaire et cinq partenaires régionaux qui constituent le Consortium national de formation en santé (CNFS). Le CNFS a pour but d'améliorer l'accès à la formation en français dans diverses disciplines de la santé et de contribuer au développement de la recherche sur la santé des communautés francophones vivant en situation minoritaire.

À l'instar des objectifs ciblés dans la proposition de la Phase IV et de ceux du thème Santé et Bien-être du Plan stratégique de recherche de l'Université Laurentienne 2012-2017, le CNFS – Volet Université Laurentienne (CNFS – UL) souhaite être une valeur ajoutée pour l'Université Laurentienne, dans l'acquisition d'une réputation nationale dans le domaine de la recherche en santé des francophones en milieu minoritaire. Plus particulièrement, le CNFS – UL est engagé à participer aux efforts de l'institution et encourage la recherche liée à l'exploration des déterminants sociaux de la santé, la compréhension des rouages des services et de la politique de la santé, et la production d'éléments probants qui guideront les pratiques propres à améliorer les résultats pour la santé.

Pour ce faire, nous souhaitons continuer d'appuyer les initiatives de recherche sur la santé des francophones vivant en milieux minoritaires. Ainsi, le CNFS – UL vous invite à soumettre une proposition de recherche, et ce à l'aide des informations ci-dessous.

Pour une deuxième année consécutive, le CNFS – UL et le CNFS – Volet Collège Boréal (CNFS – CB) offriront l'initiative intitulée « Projet de recherche collaborative ». Ce volet vise à promouvoir la recherche collaborative dans le domaine de la santé des communautés francophones en situation minoritaire afin d'améliorer les services de santé offerts. Il veut promouvoir un échange et une collaboration entre les chercheurs collégiaux, universitaires, et communautaires ainsi que les intervenants intéressés à s'impliquer à la recherche en santé afin d'optimiser et affermir la contribution de ces chercheurs à la communauté francophone et à sa construction identitaire.

Pour être admissibles à ce volet, les deux chercheurs principaux de la proposition doivent inclure au moins un(e) chercheur(e) à titre de membre du corps professoral du Collège Boréal et au moins un(e) chercheur(e) à titre de membre du corps professoral de l'Université Laurentienne. La proposition doit être d'une durée d'un (1) an seulement avec un budget maximal de 30 000\$.

Veillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'appui pour identifier des chercheurs à l'Université Laurentienne ou au Collège Boréal.



1. Objectifs du fonds de recherche

Les fonds de recherche du CNFS – UL visent à :

- Contribuer à rehausser l'ampleur et le niveau de la recherche sur la santé des francophones vivant en situation minoritaire au Ontario;
- Favoriser des collaborations entre les chercheurs de l'Université Laurentienne et les organismes de la communauté francophone ainsi qu'avec les autres institutions postsecondaires membres du CNFS;
- Appuyer des projets recherche-action dans la communauté et ainsi collaborer aux efforts de développement d'un réseau en recherche qualitative et quantitative;
- Renforcer la capacité des étudiants de premier cycle à acquérir un intérêt à la recherche et/ou la poursuite d'études supérieures dans le domaine de la santé.

2. Fonds disponibles

À noter qu'étant donné la fin d'une phase financière, toutes dépenses devront être complétées par le 31 mars 2018. Pour l'année 2017-2018, les projets de recherches ne peuvent **durer que pour une période d'une (1) année** :

- le montant maximal pouvant être accordé par proposition pour **les projets de recherche du CNFS –UL** est de **20 000 \$**;
- le montant maximal pouvant être accordé par proposition pour **les projets de recherche « Projet de recherche collaborative »** (collaboration CNFS – CB et CNFS – UL) est de **30 000 \$**.

Il est entendu que les fonds sont limités et que le CNFS – UL ne pourra pas nécessairement appuyer tous les projets méritoires. Toutefois, le CNFS – UL tentera d'appuyer équitablement les initiatives de recherche qui répondent à tous les critères. Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, un montant total de 80 000\$ est disponible.

3. Thématiques prioritaires

Les projets doivent être conformes aux objectifs du CNFS et de Santé Canada dans l'atteinte des résultats suivants :

- Accroître la diffusion et l'adoption des connaissances, des stratégies ou des pratiques exemplaires afin d'aborder les préoccupations des Communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);
- Augmenter le nombre de professionnels de la santé fournissant des services de santé aux CLOSM;
- Améliorer la coordination et l'intégration des services de santé destinés aux CLOSM au sein des institutions et des communautés.

Ainsi, dans le cadre des objectifs de recherche et des priorités du CNFS – UL et de Santé Canada, des projets recherche-action qui portent sur les domaines suivants sont sollicités et seront priorisés :



- Promotion de la santé et du bien-être
 - Exploration des déterminants de la santé
- Les services de santé offerts aux Communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (CLOSM)
 - Rouages (appareils et systèmes) de services et de la politique de santé
 - Impact des facteurs « langue de service » et « culture » sur la santé des communautés francophones en situation minoritaire
 - Accès et disponibilité des services de santé en français en régions rurales isolées
 - Formation des professionnels de santé francophones

Pour vous informer sur l'éventail des recherches effectuées sur la santé des communautés francophones en contexte minoritaire ou sur des documents de références sur l'état de la recherche sur ce sujet, veuillez consulter la rubrique « Recherche » du site web du CNFS – UL www.cnfslaurentienne.ca ainsi que l'onglet « Recherche » du site web du secrétariat national du CNFS www.cnfs.net.

Type de recherche

- Une recherche locale, régionale ou interrégionale qui peut être transposée dans une autre région du pays;
- Une recherche qui démontre la diversité des besoins et des problématiques dans une perspective provinciale ou régionale;
- Un projet de recherche préparatoire à la soumission d'une proposition de recherche plus exhaustive aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Population ciblée

- Tenir compte de la diversité culturelle et la démographique des communautés francophones qui figure sur la liste des communautés minoritaires de langue officielle élaborée par le ministère du Patrimoine canadien en vertu du règlement de la *Loi sur les langues officielles* et visant particulièrement les régions rurales et éloignées du Canada, y compris les communautés Inuits et des Premières nations ;
- Intégrer la dimension des ressources humaines en santé;
- Viser la santé mentale des populations ciblées.

Partenariat

- Un projet de recherche qui favorise la collaboration entre différentes disciplines et/ou avec les professionnels de la santé;
- Un projet de recherche qui établit un partenariat entre les institutions membres du CNFS.



4. Diffusion des résultats de la recherche

La diffusion des résultats de la recherche est une priorité pour le CNFS. Ainsi, le descriptif et le budget de la proposition doivent tenir compte des moyens qui seront pris pour assurer la diffusion, le transfert, l'accessibilité ou la mise en application des résultats de la recherche. Le type de diffusion peut inclure des publications dans des revues, présentations orales à des conférences et forums de recherche, excluant les activités de diffusion à l'extérieur du Canada.

Lors de toutes les occasions de diffusion des résultats, le chercheur principal s'engage à :

- Faire état de la contribution reçue de Santé Canada dans toute publication, communication, rapport, présentation publique et matériel électronique se rapportant au projet de la façon suivante :
 - « ***Cette initiative est financée par Santé Canada dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés.*** »
- Insérer l'avertissement suivant sur tous documents préparés pour diffusion publique :
 - « ***Les vues exprimées ici ne représentent pas nécessairement la position officielle de Santé Canada*** »

Un exemplaire des résultats de la recherche sera remis au bureau du CNFS – UL au terme du projet, de même que chaque publication et occasion de diffusion sera communiquée au bureau du CNFS – UL. Toutes communications et diffusions faites par la suite au terme du projet devront aussi être communiquées au bureau du CNFS – UL.

5. Évaluation et sélection des propositions

Un comité d'évaluation étudie les propositions de recherche et prend les décisions à l'égard des demandes de fonds des propositions selon les critères établis. La décision des comités est finale et sans recours.

<p>Pour l'appel de propositions du CNFS – UL, le comité sera composé des personnes suivantes, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant du CNFS – UL • Vice-recteur aux affaires francophones (ou son représentant) ou le doyen de la Faculté de la santé de l'Université Laurentienne (ou son représentant) • Directeur du bureau des services de recherches de l'Université Laurentienne (ou son représentant) • Employé d'un centre de recherche institutionnel de l'Université Laurentienne • Chercheur indépendant de la communauté 	<p>Pour l'initiative « Projet de recherche collaborative » (collaboration CNFS – UL et CNFS – CB) le comité sera composé des personnes suivantes, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant du CNFS – UL • Un représentant du CNFS – CB • Directeur du bureau des services de recherches de l'Université Laurentienne (ou son représentant) • Un représentant du bureau de la recherche du Collège Boréal; • Vice-recteur aux affaires francophones (ou son représentant) ou le doyen de la Faculté de la santé de l'Université Laurentienne (ou son représentant) • Chercheur indépendant de la communauté
---	---



6. Critères d'évaluation des propositions

Les propositions devront être conformes aux objectifs précités, et ceci dans une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent explorer et approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire en relation avec les déterminants sociaux de la santé.

Les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

- Pertinence avec les priorités de recherche, types de recherche, populations ciblées, partenariats;
- Cohérence des objectifs du projet et des résultats à atteindre avec les objectifs de recherche du CNFS volet Université Laurentienne et volet Collège Boréal;
- Faisabilité du projet (réalisme des activités, du budget et de l'échéancier);
- Qualité de la description du projet, de la méthodologie et du budget de la proposition;
- Mise en commun d'expertises diverses favorisant la collaboration entre chercheurs et étudiants, ainsi qu'avec des praticiens du milieu;
- Inclusion d'étudiants de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle, ou stagiaire postdoctoral; et
- Rigueur de la méthodologie.

7. Admissibilité de la proposition au fonds de soutien à la recherche du CNFS — UL

Pour avoir accès à des fonds de soutien à la recherche, les chercheurs principaux doivent :

- Faire partie du corps professoral et être un chercheur actif;
- Respecter les politiques et les normes en vigueur de l'Université Laurentienne portant sur l'approbation éthique des projets de recherche;
- Être disposé à signer et à respecter les termes de « Entente — Projet de recherche 2017-2018 ».

Veillez noter que les fonds seront accordés seulement lorsque toutes les conditions sont respectées. De plus, ces fonds ne peuvent pas être utilisés pour appuyer la maîtrise ou le doctorat du chercheur principal.

8. Dépenses admissibles et suivi des dépenses

Le budget devra tenir compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada et décrites à l'Annexe C et doit être présenté avec la demande.

- Toutes les dépenses et transactions financières effectuées à même les fonds du CNFS sont assujetties aux politiques et les procédures de l'Université Laurentienne et du Collège Boréal. Chaque chercheur principal devra s'assurer du suivi des dépenses conjointement avec l'adjointe administrative du CNFS – UL et fournir toutes les pièces justificatives requises.

Veillez également noter que les montants accordés devront être dépensés selon les postes budgétaires avant le 31 mars 2018.



9. Fiche de vérification de la présentation de la proposition

Les demandes doivent être transmises en format électronique (avec la page signature numérisée) au plus tard **le vendredi 3 février 2017 à 16 h**.

Le dossier de la proposition doit contenir les éléments suivants :

- Le formulaire de demande complété.
- Une lettre de présentation indiquant les raisons pour lesquelles ce projet devrait être soutenu par le CNFS.
- Un budget détaillé des dépenses prévues (Annexe C).
- Le curriculum vitae du chercheur principal.

Action	Responsable	Échéancier
Dépôt des propositions	Adjointe administrative cnfs@laurentienne.ca	3 février 2017 à 16 h
Évaluation et sélection des propositions	Comité d'évaluation	Février 2017
Communication des résultats de l'appel de proposition	Agent de projet	Mars 2017

Gouled Hassan
Agent de projet CNFS
705-675-1151, poste 4113
go_hassan@laurentienne.ca

Michelle Thibeault
Gestionnaire par intérim du CNFS
705-675-1151, poste 4111
MThibeault@laurentian.ca

www.cnfslaurentienne.ca